

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 533

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 533 14 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

533

Le système et les bavures

«Affaires» sur «affaires» dans le petit monde judiciaire vaudois. Soit, à l'origine du remue-ménage, Walter Stürm, évadé du pénitencier de Regensdorf, arrêté le 26 novembre dernier, puis envoyé à la prison du Bois-Mermet à Lausanne, où il reste pendant trente-cinq jours au secret, dont cinq ou sept jours au régime d'arrêts.

Pour admettre publiquement l'existence de quelques «bavures» dans le «cas» Stürm, le chef du Département vaudois de Justice et Police, le libéral Leuba, avait-il besoin d'un aiguillon, sous la forme d'une conférence de presse organisée conjointement par le Groupe Action Prison et le Comité contre l'isolement, avec la participation du défenseur du prisonnier en question?

De son côté, l'avocat de W. Stürm était-il à ce point démuné de moyens d'intervention qu'il en ait été réduit à convoquer les journaux pour leur livrer la situation de son client et jouer de la pression de l'opinion publique pour empêcher que se poursuivent ou se renouvellent les abus de l'administration pénitentiaire?

Pour l'avenir, cet affrontement — accusations du Groupe Action Prison et du Comité contre l'isolement, réponse et démentis du conseiller d'Etat concerné — offre-t-il aux justiciables plus de garanties de retour à la «normale» que la procédure feutrée habituelle? En clair: admettons que dès aujourd'hui soient tirées les leçons des «bavures» du cas Stürm; en aurait-il été de même sans appels au public et à la presse, si les griefs du prisonnier et de son défenseur avaient suivi les canaux consacrés à travers la hiérarchie judiciaire?

Ces questions méritent une réponse; mais, inutile d'espérer, elles n'en recevront pas.

D'un côté, le système dans son ensemble trouvera toutes les justifications politiques, statistiques et sociales. Un exemple d'argument prêchant pour le «statu quo», musclé si besoin est? En 1979, sur 26 007 journées de détention au Bois-Mermet, 189 au total (W. Stürm y compris) ont été passées au «secret», soit le 0,72% du total; et qui plus est: ce ne sont que dix hommes en tout et pour tout qui ont eu à subir cette mesure... D'un autre côté, on ne manquera pas de souligner que les «bavures», connues et inconnues, condamnent l'organisation actuelle de la détention. Et dans les moments de tension, la presse, prise à témoin de part et d'autre: voyez ces mesures inadmissibles, ces entorses au règlement pénitentiaire! Admettez que l'immense majorité des «cas» se règle de façon tout à fait régulière!

L'imperméabilité organisée du monde pénitentiaire rend encore plus pesant ce dialogue de sourds!

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon?

Les anciens combattants de 1968 s'étaient rangés les uns après les autres, quittant la rue pour des lieux plus confortables. C'était le reflux. Et voilà que dans ce calme revenu, celui qui, en 1970, exerçait les fonctions de tuteur général du canton de Vaud était arrêté en pleine nuit; les gendarmes découvraient dans sa voiture les sprays de peinture au moyen desquels avait été dénoncée, sur quelques murs veveysans, l'action du juge Krieg dans l'affaire Stürm.

Qu'est-ce qui fait courir Michel Glardon, sociologue, éditeur, l'un des animateurs du groupe Action Prisons vaudois?

SUITE ET FIN AU VERSO